



Communiqué de presse

Luxembourg, le 23 octobre 2018

Action pour le climat: L'UE n'a pas réussi à déployer le captage du carbone et les énergies renouvelables innovantes à l'échelle commerciale, selon la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, l'action engagée par l'UE pour soutenir le captage et le stockage du carbone ainsi que les énergies renouvelables innovantes n'a pas produit les effets escomptés. Entre 2008 et 2017, des objectifs ambitieux ont été fixés mais, selon les auditeurs, le soutien de l'UE en faveur de projets de démonstration a peu contribué à la réalisation de projets et à l'obtention de résultats. Pour pouvoir atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, l'UE doit adapter son nouveau Fonds pour l'innovation, ajoutent-ils.

En 2009, l'UE a lancé deux grands programmes de financement destinés à soutenir le captage et le stockage du carbone ainsi que les énergies renouvelables innovantes: le programme énergétique européen pour la relance et la réserve destinée aux nouveaux entrants (l'initiative NER 300). Les résultats en matière de captage du carbone et de production d'énergies renouvelables innovantes visés par les deux programmes, dont l'objectif de dépenses global s'élevait à 3,7 milliards d'euros, étaient ambitieux. Dans le cadre de l'accord de Paris de 2015, l'UE s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030, en plus de son ambition de mettre en place une économie à faible intensité de carbone d'ici 2050.

Les auditeurs ont examiné la conception, la gestion et la coordination des deux programmes, et déterminé s'ils avaient permis de réaliser les progrès escomptés en contribuant au déploiement commercial du captage du carbone et des énergies renouvelables innovantes. Ils ont visité des projets en Allemagne, en Espagne, aux Pays-Bas, en Pologne et au Royaume-Uni.

Ils ont constaté que le programme énergétique pour la relance a contribué de façon positive au développement du secteur de l'énergie éolienne en mer, mais qu'il n'a pas rempli ses objectifs ambitieux en matière de captage du carbone. Par ailleurs, l'initiative NER 300 n'a donné lieu à la mise en œuvre d'aucun projet concluant de stockage du carbone et n'a permis de réaliser que des progrès

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

limités pour soutenir la démonstration d'un plus large éventail de technologies innovantes liées aux énergies renouvelables.

«L'UE a pour ambition d'être le leader mondial dans la lutte contre le changement climatique», a déclaré M. Samo Jereb, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «À cet effet, elle doit tirer les enseignements des échecs du passé, concevoir des mécanismes de soutien plus performants pour les technologies innovantes à faible intensité de carbone et garantir le respect de l'obligation absolue de rendre compte des ressources publiques utilisées pour relever ce défi.»

Les deux programmes ont pâti de conditions d'investissement défavorables, font observer les auditeurs. L'incertitude des cadres et des politiques réglementaires a entravé ou retardé l'avancement d'un grand nombre de projets innovants liés aux énergies renouvelables et de projets de captage du carbone. Le rapport insiste également sur le fait que la volatilité des prix du marché du carbone et leur niveau inférieur aux prévisions après 2011 ont joué un rôle important dans l'échec du déploiement du captage et du stockage du carbone.

Les auditeurs ont constaté que la conception de l'initiative NER 300 a limité la capacité de la Commission et des États membres à réagir efficacement à l'évolution de la situation. Les processus de sélection des projets et de prise de décision étaient complexes, et d'autres caractéristiques de conception ont restreint la flexibilité de l'initiative. La coordination doit être considérablement améliorée afin de renforcer la cohérence et la clarté des actions, affirment les auditeurs. Ils se déclarent en outre préoccupés par le fait que les dispositions en matière d'obligation de rendre compte et de contrôle pour l'initiative NER 300 ne sont pas suffisamment claires. Cette initiative n'est pas financée par le budget de l'UE et n'est pas reprise au bilan de celle-ci.

L'UE se prépare à lancer le Fonds pour l'innovation en 2021 afin d'accélérer la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Dans cette optique, les auditeurs recommandent à la Commission européenne:

- de créer les conditions pour que l'aide de l'UE en faveur de tels projets soit plus efficace;
- d'améliorer les procédures de sélection des projets et de prise de décision du futur Fonds pour l'innovation, et de faire en sorte que celui-ci soit suffisamment flexible pour pouvoir réagir aux évolutions extérieures;
- d'améliorer sa coordination interne afin que le soutien de l'UE soit ciblé de manière plus cohérente;
- de garantir l'obligation de rendre compte en ce qui concerne le Fonds pour l'innovation et l'initiative NER 300.

Remarques à l'intention des journalistes

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne de l'utilité de nos travaux pour les citoyens de l'UE.

Le rapport spécial n° 24/2018 «Démonstration du captage et du stockage du carbone ainsi que des énergies renouvelables innovantes à l'échelle commerciale dans l'UE: les progrès enregistrés au cours de la dernière décennie n'ont pas répondu aux attentes» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour des comptes européenne (eca.europa.eu).